



Service Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 091-219106853-20260330-DC_2026_029-DE



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026-029

Relais Petite Enfance Contrat de prestation

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-009 du 21 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT le contrat de prestation portant sur 6 matinées d'éveil musical pour la période de mars à décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir les ateliers d'éveil musical auprès des enfants du Relais Petite Enfance avec l'intervenante ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser avec une intervenante spécialisée au sein du Relai Petite Enfance ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPOUVER le contrat de prestation entre Madame Aude EHRHARDT, intervenante spécialisée en éveil musical, domiciliée au 3 impasse bel air, 91140 Villebon sur Yvette, et la Municipalité.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la prestation est fixé à 165 euros TTC par séances, de mars à décembre 2026 au sein du Relais Petite Enfance.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, ainsi qu'au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 30 mars 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L. 2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette décision sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par voie électronique sur www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE

6 rue Jean Jaurès – 91700 VILLIERS-SUR-ORGE – 01.69.51.71.00 – mairie@vso91.fr

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 091-219106853-20260330-DC_2026_029-DE